



BULLETIN D'ADHÉSION MNC

Année universitaire 2018-2019

Documents obligatoires:

Photocopie carte nationale d'identité ou passeport

1 Relevé d'Identité Bancaire pour vos remboursements

Si paiement par prélèvement(s): 1 Relevé d'Identité Bancaire pour vos prélèvements (si différent du RIB des remboursements) et mandat SEPA (page 2 de ce bulletin)

Attestation de carte Vitale (à télécharger via votre compte ameli.fr, ou en accueil Caisse Primaire d'Assurance Maladie, ou dans les agences LMDE équipées d'une borne Assurance Maladie)

Devoir d'information et de conseil : Nous vous invitons, avant d'adhérer à une des garanties LMDE, à lire attentivement les documents contractuels. Votre conseiller est là pour vous aider dans la détermination de vos besoins et le choix de votre garantie adaptée à votre situation. Il vous a été transmis, avant votre adhésion ou votre demande de modification, toutes les informations et conseils pour que votre garantie soit adaptée à votre situation personnelle.

Nous vous avons conseillé la garantie :

Faculté de renonciation : Conformément à l'article L.221-18 du Code de la Mutualité, en cas d'adhésion par correspondance, le membre participant dispose d'un délai de quatorze (14) jours calendaires révolus, à compter de la date de signature du bulletin d'adhésion, pour y renoncer. Toutefois, en ce qui concerne les opérations en assurance vie, ce délai est porté à trente (30) jours calendaires révolus, à compter du jour où l'intéressé est informé que l'adhésion a pris effet, pour y renoncer. Vous pouvez renoncer depuis votre espace personnel MyLMDE ou par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à : LMDE Mutuelle Complémentaire – TSA 97001 – 59779 LILLE Cedex 9. Exemple de lettre de renonciation : « Je soussigné ... (nom, prénom) demeurant ... (adresse) déclare renoncer à mon adhésion (numéro d'adhérent) à La Mutuelle Des Etudiants. (Date et signature de l'adhérent) » En cas de commencement d'exécution du contrat à l'initiative du membre participant pendant cette période, les éventuelles dépenses effectuées par LMDE en application du contrat seront déduites de la cotisation qui sera remboursée dans un délai de trente (30) jours à compter de la demande.

Choisissez votre garantie santé : les garanties prennent fin au 30 septembre 2019 (les tarifs sont indiqués en annexe).

Essentielle MNC			
13 mois	12 mois	9 mois	
À partir du 01/09/2018	À partir du 01/10/2018	À partir du 01/01/2019	

Zen MNC			
13 mois	12 mois	9 mois	
À partir du 01/09/2018	À partir du 01/10/2018	À partir du 01/01/2019	

Remplissez vos informations personnelles: * Mention facultative

MON IDENTITÉ Mme M.	MES COORDONNÉES
Nom:	Email:
Prénom :	Téléphone portable :
Nom de naissance :	N° : Type de voie (rue, avenue) :
Nationalité :	Nom de la voie :
Date de naissance : J J M M A A	Complément d'adresse :
Lieu de naissance :	
Département : Pays :	Code Postal :
BOURSIER Etes-vous boursier ? Oui Non	Ville :
Si oui, échelon de bourse :	J'accepte de recevoir des informations commerciales,
0 0 bis 1 2 3 4 5 6 7	de la part de LMDE : par SMS par email
	de la part des partenaires de LMDE : par SMS par email
MES ÉTUDES En quelle année d'études êtes-vous* ? BAC +	SÉCURITÉ SOCIALE ET MUTUELLE
Établissement :	Numéro de Sécurité sociale :
Ville :	
Code Postal :	
AYANT-DROIT	LMDE est-elle votre centre de Sécurité sociale ? Oui Non
Je souhaite étendre le bénéfice de ma couverture à mon conjoint ou/et mes enfants. Je remplis l'annexe ayant-droit en page 4 de ce bulletin.	

MODE DE PAIEMENT Je règle :

e=

par prélèvement bancaire : Type de paiement : paiement en 1 seule fois paiement en plusieurs fois (récurrent / répétitif) (1)

en une seule fois par carte bancaire dans une agence LMDE. Joindre impérativement le ticket de carte bancaire à ce bulletin.

en une seule fois par chèque libellé à l'ordre de "La Mutuelle Des Étudiants". Je joins un chèque de €

(1) Les montants des prélèvements sont donnés à titre indicatif en page 3 de ce bulletin. Merci de vous référer à votre échéancier dès sa réception.

Joindre impérativement un RIB avec l'IBAN (compte-chèques uniquement) pour le(s) prélèvement(s) (si différent du RIB des remboursements) et remplir le mandat SEPA.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA: Tous les champs sont obligatoires	
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LMDE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter vaux instructions de LMDE. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèven vous seront communiqués.	dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de
NOM ET ADRESSE DU DEBITEUR (TITULAIRE DU COMPTE)	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
Nom: Prénom:	Nom du créancier : LMDE : La Mutuelle des Étudiants N°ICS : FR41ZZZ451971 Adresse du créancier : 32 rue Blanche • 75009 Paris Type de paiement : paiement récurrent / répétitif (un ou plusieurs paiements pendant la période d'adhésion)
Code Pestal : Villa :	ZONE RÉSERVÉE A LMDE
	RUM:
COORDONNEES DU COMPTE	
N° d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number) :	
Code International d'identification de votre banque — BIC (Bank Identifier Code) :	
À Signature du titulaire :	Signature du co-titulaire (si nécessaire) :
le / /	
niquées aux autres organismes assureurs auprès desquels le membre participant bénéficie de garanties ainsi qu'aux délé du régime obligatoire dans le cadre des procédures de télétransmission, y compris en dehors de l'Union européenne. Conf toute personne dont les données personnelles sont conservées par la mutuelle dispose d'un droit d'accès, de rectification, personne peut exercer ces droits par courrier accompagné d'un titre d'identité, adressé au siège social de la Mutuelle à l'a Date d'effet de la garantie : Pour les garanties 13 mois, le droit aux prestations santé prend effet le 01/09/18, sauf dérogres prestations santé prend effet le 01/10/18, sauf dérogres prestations assité prend effet le 01/10/18, sauf dérogres prestations assité prend effet le 01/10/18, au férogres prestations des des garanties le 01/10/18, au férogres prestations es des garanties le 01/10/18, au férogres prestations entre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 dont le siège social le numéro 572 079 150, dont le siège social est situé Avenue Louise 166 BP 1 –	Formément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, d'opposition et de suppression sur les informations les concernant. Toute attention de la Direction juridique, 32 rue Blanche - 75009 Paris. gations, pour expirer le 30/09/19. Pour les garanties 12 mois, le droit aux or prestations santé prend effet le 01/01/19, sauf dérogations, pour expirer uridique», «téléconsultation médicale» et la prestation «réseau de soins», u plus tôt le lendemain de la réception du bulletin d'adhésion, à 0h00. Arche — 92727 Nanterre Cedex. AXA Assurances IARD Mutuelle - Société es social est 313 Terrasses de l'Arche — 92727 Nanterre Cedex. JURIDICA, mmatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous ociété anonyme de droit belge au capital de 31 702 613 euros, entreprises s Morales de Bruxelles sous le numéro BCE : 0415.591.055, dont le siège natriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 316 à ASSISTANCE. AXA FRANCE VIE, Société anonyme régie par le Code des al est sis 313 Terrasse de l'Arche, 92727 Nanterre. Entreprises régies par 6436 Paris Cedex 09. ITELIS : Société Anonyme à Directoire et Conseil de e au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro - 440 pital de 7 000 000 € entièrement libéré, entreprise régie par le Code des 32, soumise au contrôle de l'ACPR 61, rue Taitbout 75436 Paris cedex 09. oscitions du livre II du Code de la mutualité, sise 32 rue Blanche 75009 anties d'assurance maladie, accident, offertes aux membres participants hes d'assurance maladie, accident, offertes aux membres participants hes d'assurance 1 et 2, sans exception ni réserve.» Si l'agrément accordé de la décision du retrait d'agrément, la portion de cotisation afférente à la
l'oute rencence du lausse declaration portain sur les elements constitutifs du risque commis du souscripteur l'expose aux si dire : réduction d'indemnité ou nullité du Contrat (articles L. 221-14 et L. 221-15 du Code de la mutualité et L. 113-8 et L. 113 sur les éléments constitutifs du sinistre (date, nature, cause, circonstances ou conséquences) connus du Souscripteur l'expose en cas de mauvaise foi à la déchéance des garanties du Contrat.	
. o.,pood on odd do madraido foi a la doonodinoo dod galantido da oonida.	CADRE RÉSERVÉ À LMDE
Je déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement mutualiste LMDE, et des conditions générales des produits d'assurance, et des conventions LMDE - IMA qui m'ont été remis avant la signature du présent bulletin d'adhésion.	Numéro d'adhérent : Numéro d'établissement :
À	
l de la companya de	Canal : Code agence :



ANNEXE AU BULLETIN D'ADHÉSION

NOMBRE ET MONTANTS DES PRELEVEMENTS ESSENTIELLE MNC

Durás	Date d'effet	Cotisation adulte ou enfant de - 18 ans	Prélèvements (paiement en plusieurs fois)		
Durée		ESSENTIELLE MNC Avec impatriation	Nombre	Montants	
13 mois	01/09/2018	252,00 €	12	21,00 €	
12 mois	01/10/2018	252,00 €	12	21,00 €	
9 mois	01/01/2019	189,00 €	9	21,00 €	

NOMBRE ET MONTANTS DES PRELEVEMENTS ZEN MNC

Domás	Date d'effet	Cotisation adulte ou enfant de - 18 ans	Prélèvements (paiement en plusieurs fois)		
Durée		ZEN MNC Avec impatriation	Nombre	Montants	
13 mois	01/09/2018	471,90 €	13	36,30 €	
12 mois	01/10/2018	435,60 €	12	36,30 €	
9 mois	01/01/2019	326,70 €	9	36,30 €	



ANNEXE AU BULLETIN D'ADHÉSION

AYANT-DROIT : JE SOUHAITE ÉTENDRE LE BÉNÉFICE DE MA COUVERTURE À MON CONJOINT OU / ET ENFANT(S) (- 18 ANS)

AYANT-DROIT 1 Nom:			Prénom :
Date de naissance :	JJMMAA	Numéro de Sécurité sociale :	
AYANT-DROIT 2			
Nom : Date de naissance :	JJMMAA	Numéro de Sécurité sociale :	Prénom :
AYANT-DROIT 3			
Nom:			Prénom :
Date de naissance :	JJMMAA	Numéro de Sécurité sociale :	
AYANT-DROIT 4 Nom:			Prénom :
Date de naissance :	JJMMAA	Numéro de Sécurité sociale :	
AYANT-DROIT 5 Nom:			Prénom :
Date de naissance :	J J M M A A	Numéro de Sécurité sociale :	
AYANT-DROIT 6 Nom:			Prénom :
Date de naissance :	JJMMAA	Numéro de Sécurité sociale :	
AYANT-DROIT 7 Nom:			Prénom :
Date de naissance :	JJMMAA	Numéro de Sécurité sociale :	
AYANT-DROIT 8			Defarrer
Nom:		Numára da Cástalás ai-l-	Prénom :
Date de naissance :	J J M M A A	Numéro de Sécurité sociale :	



ANNEXE AU BULLETIN D'ADHÉSION

REMBOURSEMENTS DES PRESTATIONS ESSENTIELLE MNC ET ZEN MNC

	REMBOURSEMENTS DES PRESTATIONS* ESSENTIELLE MNC OU ZEN MNC avec une mutuelle Essentielle MNC ou Zen MNC 12 mois(1) du 01/10/2018 au 30/09/2019	TRSS⁽¹⁾ Taux de Remboursement de la Sécurité sociale	Sécurité sociale + ESSENTIELLE MNC 21,00 € / mois	Sécurité sociale + ZEN MNC 36,30 € / mois
	SOINS COURANTS			
	Consultations visites généralistes (DPTAM**) Consultations visites spécialistes (hors DPTAM**) Consultations visites spécialistes (DPTAM**) Consultations visites spécialistes (hors DPTAM**) Actes techniques médicaux (DPTAM**) Actes techniques médicaux (DPTAM**) Analyses et examens de laboratoire Imagerie médicale (DPTAM**) Imagerie médicale (hors DPTAM**) Auxiliaires médicaux Consultations psychologues	70 % 70 % 70 % 70 % 70 % 70 % 60 % ou 70 % 70 % 60 %	100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 %	150 % 130 % 150 % 130 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 20 € x 5/an
	PHARMACIE	:		
8	Pharmacie 65 % Pharmacie 30 % Pharmacie 15 % Vaccins non remboursés par la Sécurité sociale	65 % 30 % 15 % -	100 % 100 % - 90 €/an	100 % 100 % 100 % 90 €/an
	HOSPITALISATION	:		
	Honoraires médicaux (DPTAM**) Honoraires médicaux (hors DPTAM**) Honoraires chirurgicaux (DPTAM**) Honoraires chirurgicaux (hors DPTAM**) Frais de séjour, durée illimitée Frais de transport Forfait TV, internet Forfait journalier hospitalier, durée illimitée Forfait journalier hospitalier psychiatrique, durée illimitée Prise en charge de la franchise de 18 € pour les actes médicaux > ou = 120 €	80 % 80 % 80 % 80 % 80 % 65 % - - -	100 % 100 % 100 % 100 % 100 % - 18 €/jour 13,50 €/jour frais réels/acte	150 % 130 % 100 % 100 % 100 % 100 % 6 €/jour 18 €/jour 13,50 €/jour
	OPTIQUE (2)	:		
00	Monture + verres simples Monture + verres complexes/très complexes Lentilles prescrites remboursées par la Sécurité sociale Matériel pour amblyopie	60 % 60 % 60 % 60 %	100 % + 50 €/2ans 100 % + 200 €/2ans 100 % 100 %	100 % + 200 €/2ans 100 % + 250 €/2ans 100 % + 50 €/an 100 %
	DENTAIRE			
\bigvee	Soins dentaires et prothétiques Inlay / Onlay / Inlay core Prothèses dentaires fixes remboursées par la Sécurité sociale Rebasage, réparation, adjonction ou remplacement de dents ou crochets Prothèses amovibles remboursées par la Sécurité sociale Orthodontie et autres actes liés à l'orthodontie remboursés par la Sécurité sociale Orthodontie non remboursée par la Sécurité sociale Implantologie non remboursée par la Sécurité sociale Implantologie remboursée par la Sécurité sociale	70 % 70 % 70 % néant ou 70 % 70 % 70 % ou 100 % - - 70 %	100 % 100 % 100 % néant ou 100 % 100 % - - -	130 % 130 % 100 % + 250 €/an néant ou 100 % 100 % 250 €/an 250 €/an 100 %

	REMBOURSEMENTS DES PRESTATIONS* ESSENTIELLE MNC OU ZEN MNC avec une mutuelle Essentielle MNC ou Zen MNC 12 mois(1) du 01/10/2018 au 30/09/2019	TRSS ⁽¹⁾ Taux de Remboursement de la Sécurité sociale	Sécurité sociale + ESSENTIELLE MNC 21,00 € / mois	Sécurité sociale + ZEN MNC 36,30 € / mois
	ACOUSTIQUE ET APPAREILLAGE			
?»	Prothèses auditives Petit appareillage, orthèses Orthopédie et grand appareillage Prothèses capillaires, mammaires	60 % ou 100 % 60 % ou 100 % 60 % ou 100 % 60 % ou 100 %	100 % 100 % 100 % 100 %	100 % + 150 €/an 100 % 100 % + 50 €/an 100 %
	PRÉVENTION			
₹	Tous actes de prévention (arrêté du 08/06/2006) Forfait nutrition (bilan et consultation de suivi) Ostéodensitométrie remboursée par la Sécurité sociale (DPTAM /hors DPTAM**) Forfait équipements de sécurité (casque vélo) Forfait sécurité routière (éthylotests) Forfait protections auditives (bouchons d'oreilles) Contraceptifs prescrits non remboursés par la Sécurité sociale Contraception d'urgence Protections hygiéniques Préservatifs masculins/féminins Test de grossesse Test VIH Substituts nicotiniques (3)	60 % , 65% ou 70 % - 70 % néant ou 150 €	100 % - 100 % 60 €/an 20 €/an 25 €/an 30 €/an 10 €/an 10 €/an	100 % 10 € x 4/an 100 % 20 €/an 10 €/an 20 € x 2/an 80 €/an 20 €/an 40 €/an 10 €/an 90 € ou 240 €/an
	ASSURANCES			
	Assistance santé (4) Soins à l'étranger et Assistance/Rapatriement (5) Responsabilité Civile (6) Individuelle Accident (6) Protection juridique (7) Téléconsultation médicale (8) Réseau de soins ITELIS (9) Indemnités Journalières Hospitalières - étudiants salariés Fonds de secours études (MUTEXAM) Allocation Mutualiste de Solidarité Fonds d'Aide à la Compensation du Handicap Assurance bagages (5) Assurance perte/vol papiers (5) Rapatriement sanitaire/de corps vers le pays d'origine (5)		OUI OUI OUI OUI OUI OUI OUI OUI OUI OUI	0UI 0UI 0UI 0UI 0UI 0UI 0UI 0UI 0UI 0UI

*les garanties sont exprimées hors régimes spéciaux, dans la limite des frais réellement engagés et dans le cadre du respect du parcours de soins. Les taux Régime Obligatoire mentionnés sont ceux en vigueur à la date de souscription dans le cadre du parcours de soins coordonnés. Le non-respect de ce dernier entraîne un désengagement de votre régime de base et éventuellement des dépassements d'honoraires des praticiens. Le déremboursement et le reste à charge qui en résultent ne sont pas pris en charge par nos garanties, de même que l'ensemble des participations forfaitaires telles que définies en dehors des contrats non responsables. Les taux Régime Obligatoire étant susceptibles de subir des modifications règlementaires, les données Régime Obligatoire sont donc fournies à titre indicatif pour vous permettre de calculer vos remboursements, elles n'ont pas de valeur contractuelle. **Depuis le 01/01/2017, le Dispositif de Pratique Tarifaire Maitrisée (OPTAM pour les médecins et OPTAM-CO pour les chirurgiens et les obstétriciens) se substitue au CAS (Contrat d'Accès aux Soins).

(1) Les taux de remboursement incluent le remboursement Sécurité sociale et sont exprimés en pourcentage du BRSS (Base de Remboursement de la Sécurité sociale). Les montants des prestations forfaitaires indiqués sont ceux des garanties LMDE 12 mois. (2) Le remboursement optique de la mutuelle est limité à un équipement sur une période de 2 ans. Par dérogation, la période est réduite à 1 an en cas d'évolution de la vue et pour les mineurs. La justification d'une évolution de la vue se fonde sur la présentation, soit d'une nouvelle prescription portant une correction différente de la précédente, soit du devis ou de la facturation de l'opticien précisant la nouvelle correction en cas de renouvellement de lunettes. Prise en charge de 2 équipements sur une période de 2 ans pour les personnes qui souhaitent un équipement de près et un équipement de loin. L'application de la période de 2 ans ou 1 an s'apprécie à compter de la date d'achat du premier élément d'équipement optique (verre ou monture). Le remboursement de la mutuelle au titre de la monture est plafonnée à 150 euros. Définition des catégories de verres, planchers et plafonds applicables : voir le Réglement mutualiste de l'offre. (3) Les substituts nicotiniques, s'ils sont prescrits et figurant sur la liste des substituts nicotiniques pris en charge, sont remboursés par la Sécurité sociale à hauteur de 150 € /an pour les femmes enceintes, les jeunes de 20/30 ans ou les patients en ALD cancer. La participation de la mutuelle est limitée à 90 € / an, participation ou non de la Sécurité sociale. (4) IMA ASSURANCES Société anonyme au capital de 7 000 000 € entièrement libéré, entreprise régle par le Code des assurances. Siège social : 118 avenue de Paris CS 40 000 79033 Niort cedex 9 - Immatriculée au RCS de Niort n° 481 511 632, soumise au contrôle de l'ACPR 61, rue Taitbout 75436 Paris cedex 09. (5) Inter Partner Assistance, société anonyme de droit belge au capital de 31 702 613 euros, entreprise d'assurance agréée par la Banque Nationale de Belgique sous le n° de code 0487, immatriculée au registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro BCE : 0415.591.055, dont le siège social est situé Avenue Louise 166 BP 1 – 1050-BRUXELLES – Belgique, prise au travers de sa succursale française immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 316 139 500 RCS Nanterre et située 6, rue André Gide 92320 Châtillon. Inter Partner Assistance intervient sous la marque AXA Assistance. (6) AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 €- RCS Nanterre 722 057 460 dont le siège social est 313 Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre Cedex. AXA Assurances IARD Mutuelle – Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 dont le siège social est 313 Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre Cedex (7) JURIDICA, Société Anonyme au capital de 14 627 854,68 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 572 079 150, dont le siège social est 1, place Victorien Sardou - 78160 Marly-le-Roi. Entreprises régies par le Code des assurances. (8) La téléconsultation AXA ne se substitue ni au médecin traitant, ni aux urgences, ni à une consultation spécialisée, notamment psychologique, ni aux consultations nécessitant un examen clinique ou des examens complémentaires spécialisés. Aucun arrêt de travail, certificat médical et renouvellement d'ordonnance ne peut être délivré. Service fourni par AXA France VIE, Société Anonyme régie par le code des Assurances au capital de 487 725 023.50 € immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 310 499 959 dont le siège social est sis 313 Terrasse de l'Arche, 92727 Nanterre. Entreprise régie par le code de le Code des assurances et soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 Rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09. (9) ITELIS: Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5 452 135,92 € dont le siège social est situé 218 avenue Jean Jaurès, 75019 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro - 440 358 471, mandataire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°10058758.